



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Attribution d'un fonds de  
concours à la commune de  
Blausasc pour l'acquisition d'un  
chapiteau

Décision n° 16 04 27

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Bernard Martinez, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Nadine Ezingeard par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

Absents excusés : Messieurs Cyril Piazza, Michel Lottier, Mesdames Edith Lonchamp, Evelyne Laborde, Béatrice Ellul.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle qu'une dotation spécifique de 7 218,00 € avait été octroyée à la commune de Blausasc pour la location d'un chapiteau destiné aux festivités des 90 ans de ladite commune. Or, la municipalité de Blausasc a jugé préférable d'acquérir ce chapiteau.

Cet investissement, d'un montant de 14 160,00 €, entrant dans le cadre de la politique communautaire en faveur des actions culturelles et de loisirs, le président propose de verser à la commune de Blausasc un fonds de concours de 7 080,00 € correspondant à 50% de la dépense totale, proposition validée par le bureau communautaire dans sa séance du 17 mars dernier.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,  
après en avoir délibéré,**

**Décide** d'allouer un fonds de concours de 7 080,00 € à la commune de Blausasc pour l'acquisition d'un chapiteau dont le coût s'élève à 14 160,00 €.

Ce fonds de concours fera l'objet d'un seul versement, sur présentation de la facture acquittée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160427-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 10/05/2016

Le Président  
E. MARI

